

Systèmes des semences de l'OCDE : le passé

La Nouvelle-Zélande est membre participant des Systèmes des semences de l'OCDE depuis 45 ans puisqu'elle y a adhéré en 1966.

Pourquoi a-t-elle alors décidé d'en devenir membre?

P.J. : La raison ou la justification de son adhésion aux Systèmes et d'un contrôle des semences certifiées par le gouvernement de Nouvelle Zélande (c'est-à-dire par le Ministère de l'agriculture et des forêts, le MAF) sont liées d'une part au rôle essentiel que des pâturages de bonne qualité peuvent jouer dans le secteur agricole en termes de nutrition et de bien-être des animaux et d'autre part à l'importance de leur contribution tant à la chaîne alimentaire du pays qu'à ses exportations. De plus, la participation de la Nouvelle Zélande aux Systèmes a facilité l'obtention et le maintien d'une équivalence UE (Union européenne), qui a été un élément important du développement d'un secteur d'exportation de semences herbagères.

Pourriez-vous citer brièvement quelques évolutions des Systèmes des semences survenues dans les années qui ont suivi l'adhésion de votre pays (échanges internationaux, sécurité...)?

1. *Équivalence UE :*

La Nouvelle Zélande est un pays de forte exportation de semences herbagères et une certification officielle lui est nécessaire à ce titre pour obtenir l'équivalence UE et participer aux échanges internationaux.

2. *Expansion liée à l'adhésion :*

L'adhésion a élargi la base du marché néo-zélandais de l'export et facilité son acceptation dans les échanges internationaux de semences certifiées.

3. *Délégation d'autorité :*

Cette évolution a permis à la Nouvelle Zélande de moderniser ses services de certification variétale des semences pour tenir compte des politiques de dérégulation qui ont eu cours dans les années 1980 et 1990.

4. *Modernisation des Règles des Systèmes :*

En tant que pays membre des Systèmes des semences de l'OCDE, la Nouvelle Zélande, par l'intermédiaire de son Autorité nationale désignée, le MAF, adhère pleinement aux Règles des Systèmes de semences et les utilise comme base de son système national de certification variétale des semences. La révision des Règles des Systèmes et leur adaptation aux derniers développements en matière de production, d'échanges commerciaux et de technologies ont été les moteurs de la participation active du pays aux Systèmes.

Les Règles des Systèmes aident le système néo-zélandais de certification variétale à fonctionner pour que les entreprises de l'industrie semencière qui souhaitent obtenir une certification puissent disposer de semences officiellement certifiées. La norme de certification variétale dont dispose actuellement le MAF a été développée après consultation et accord de l'Autorité néo-zélandaise de gestion de la qualité des semences.

Cet organisme représente tous les secteurs commerciaux de l'industrie semencière néo-zélandaise.



Pour le 50ème Anniversaire de l'OCDE, M. Peter Johnston, Nouvelle-Zélande, (Président, Systèmes des semences de l'OCDE), grâce à son haut niveau d'expertise, fait part de ses vues sur le passé, le présent et l'avenir des Systèmes des semences de l'OCDE.

Ce précieux témoignage est très apprécié dans le contexte du 50ème Anniversaire de l'OCDE.

Systèmes des semences de l'OCDE : le présent

Les Systèmes des semences de l'OCDE ont célébré leur 50ème anniversaire en 2008. En 2011, alors que 58 pays sont membres des Systèmes, quels avantages ceux-ci offrent-ils (particulièrement aux pays européens, asiatiques ou africains qui souhaitent y adhérer) ?

P.J. : À mon sens, le principal avantage actuel d'une adhésion et d'une participation aux Systèmes est l'acceptation mutuelle des différents systèmes de certification variétale des semences des pays participants. L'acceptation de la certification d'autres pays (assurance officielle) permet et facilite les mouvements ou échanges internationaux de semences officiellement certifiées. Cette reconnaissance accélère à son tour l'acceptation des semences certifiées et leur entrée dans le système ou le programme de certification semencière du pays récepteur et facilite la commercialisation des semences certifiées par l'authenticité du statut que leur confère la certification de l'OCDE.

Mon opinion est que les pays qui envisagent d'adhérer aux Systèmes y sont tout d'abord poussés par un ensemble de représentations des valeurs offertes par leur adhésion. À l'avenir, je pense que dans le cadre d'une adhésion aux Systèmes il sera important d'expliquer très clairement aux pays candidats la procédure à suivre pour devenir membre et de présenter les réels avantages d'une participation, à savoir la facilitation des échanges de semences officiellement certifiées entre les pays membres. En outre, les Systèmes doivent identifier très précisément les représentations et les attentes des pays candidats pour assurer qu'ils ont tous une bonne compréhension des obligations et limitations qu'impose à un pays adhérent l'attribution d'une certification variétale officielle de ses semences.

La participation aux Systèmes offre également aux délégués des pays membres la chance de participer pleinement à la définition de la direction future ainsi que des visées, buts, objectifs et activités des Systèmes. Ce mode de fonctionnement, fondé sur des prises de décision consensuelles, détermine et guide aussi le rythme d'évolution et les méthodes de mise en œuvre des Règles des Systèmes.

(Suite)

*M. Peter Johnston,
Nouvelle-Zélande,
Président,
Systèmes des
semences de
l'OCDE.*

Systèmes des semences de l'OCDE : le futur

Le mot d'ordre du 50^e anniversaire est « **Des politiques meilleures pour une vie meilleure** ». Avec votre expertise et vos connaissances dans le domaine semencier, comment vous représentez-vous les défis et développements futurs dans un environnement en mutation (dans le contexte des communications modernes, de la mondialisation, de la croissance verte et des échanges internationaux) ?

***P.J. :** La reconnaissance et la prise en compte par le secteur commercial des valeurs associées aux échanges internationaux de semences certifiées impliquent à leur tour la nécessité d'une officialisation de l'adhésion et de la participation des pays aux Systèmes.*

Avec l'augmentation du nombre de participants qui a marqué les Systèmes au cours des dix dernières années, le besoin a aussi été ressenti de réviser plus ou moins régulièrement les Règles des Systèmes pour suivre et refléter en temps réel les développements des techniques. Pour l'avenir des Systèmes, il importera de reconnaître la nécessité d'aborder de manière proactive la révision de la direction stratégique future, des méthodes d'engagement et des Règles constituant la base même de l'attribution d'une certification variétale officielle. Une telle approche s'imposera pour que les Systèmes non seulement suivent et intègrent les évolutions techniques et technologiques mais aussi qu'ils relèvent les défis posés par un élargissement de la base opérationnelle, à savoir une plus grande facilitation des échanges et la nécessité de satisfaire les besoins en temps voulu.

Pour créer le progrès, à mon sens, il conviendra avant tout de mettre l'accent sur les valeurs essentielles des Systèmes, leur objectif et leur mission de mise à disposition de Règles techniques modernes par lesquelles les pays participants assureront en toute intégrité la certification variétale officielle de leurs semences.

(Suite)

*M. Peter Johnston,
Nouvelle-Zélande,
Président,
Systèmes des
semences de
l'OCDE.*